

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,

- L 613-2

- D 612-2 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine créant le Diplôme d'Université d'Ingénierie en Technique Assurance-Banque,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'IUT Henri Poincaré de Longwy,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du Diplôme d'Université d'Ingénierie en Technique Assurance-Banque, chargée de se prononcer pour l'admission en DU au titre de l'année universitaire 2023-2024 :

- SOULEY ALI Harouna, Maître de conférences, Directeur de l'IUT de Longwy, **Président**
- BELKACEM Rachid, Chef de Département
- GUENDOUZ Miloud, Professeur certifié, Directeur Adjoint
- KUBLER Sylvain, Professionnel, Auto-entrepreneur
- MENUSIER Nicolas, Professionnel, Cadre de banque

Article 2 :

Le Directeur de l'IUT Henri Poincaré de Longwy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

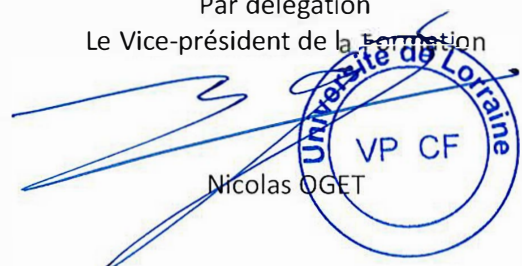
Fait à Nancy, le 6 janvier 2023

Pour la Présidente

Par délégation

Le Vice-président de la Formation

Nicolas OGET



Affiché le : 19/01/2023

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 19/01/2023